

## **Appel à participation 2025-2026 de l'activité PECA**

### **CREA-LISONS**

#### **Créa-Lisons, c'est quoi ?**

Créa-Lisons est une activité de promotion de la lecture et des arts plastiques, proposée par le Service PECA de l'Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec la Direction des Centres culturels (CC), des Centres d'Expression et de Créativité (CEC) et le Service général des Lettres et du Livre.

Son déroulement :

- Réception de plusieurs livres issus de la sélection « La Petite Fureur ».
- Exploitation des ouvrages via la lecture à voix haute et l'appui de la bibliothèque locale.
- Sélection par les élèves de leur livre préféré (vote collégial).
- Réalisation d'un travail artistique inspiré du choix des enfants, avec l'aide d'un.e artiste.
- Organisation d'une exposition Créa-Lisons mettant en valeur toutes les réalisations récoltées par le CC/CEC.

#### **Créa-Lisons, c'est pour qui ?**

Ce dispositif s'adresse aux classes de M3 et P1 de tous les réseaux, types et formes d'enseignement organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une classe qui souhaite participer au dispositif doit obligatoirement collaborer avec un CC ou un CEC.

Remarque :

Les classes verticales sont également acceptées.

#### **Quels sont les objectifs de Créa-Lisons ?**

1. Sensibiliser les enfants aux livres et à la lecture.
2. Développer leurs aptitudes artistiques et leur créativité à partir d'une lecture de qualité et adaptée à leur âge.
3. Permettre aux enfants de sortir de la classe lors de la visite d'une exposition.
4. Partager leur expérience artistique avec d'autres classes.

#### **Quels types de livres seront proposés aux classes ?**

Trois ou quatre livres issus de la sélection 2025-2026 du dispositif « La Petite fureur ».

Les livres distribués seront les mêmes en M3 et en P1.

Les titres des livres seront communiqués sur la page internet du dispositif en juillet 2025.

**Qui peut postuler en tant que « partenaire » du Service PECA de l'AGC dans le cadre de l'édition 2025-2026 de ce dispositif ?**

Les CC et les CEC francophones situés sur le territoire de la région bruxelloise ou de la région wallonne, reconnus et non reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Quelles seront les missions des CC et CEC ?**

1. Sélectionner un nombre déterminé de classes.
2. Renvoyer les coordonnées complètes des classes sélectionnées au référent scolaire de la zone concernée via le document intitulé : « Fiche d'identité ».
3. Mettre en place une collaboration avec la bibliothèque locale (par exemple : un.e bibliothécaire pourrait venir en classe pour aider l'enseignant.e lors de la lecture à voix haute des livres, ou tout simplement lui proposer des pistes d'exploitation en rapport avec les thématiques des ouvrages).
4. Rechercher et engager un.e artiste de la région (si possible), spécialisé.e dans le domaine des arts plastiques ayant déjà une expérience avec le public scolaire.
5. Réceptionner les livres commandés par le Service PECA de l'AGC et les distribuer aux titulaires des classes et artistes partenaires.
6. Assurer une bonne coordination entre l'artiste et les classes afin de mettre en place un agenda des ateliers, lesquels devront être organisés obligatoirement en classe, pendant les heures de cours (en concertation avec les artistes et les titulaires de classe).
7. Gérer et assurer le suivi des déclarations de créance des artistes (frais d'achat de matériel, d'animation, de présence lors de l'exposition « Créa-Lisons » et de déplacement).
8. Organiser une exposition « Créa-Lisons » sur base des réalisations artistiques des différentes classes.
9. Rédiger un bilan moral et fournir un rapport financier en fin de projet, au Service PECA de l'AGC avec pièces justificatives à l'appui.

**Quelles seront les missions du Service PECA de l'AGC ?**

1. Coordonner la répartition géographique des candidatures en concertation avec les référents scolaires.
2. Commander et expédier les livres aux CC et CEC.
3. Rédiger une convention par CC/CEC.
4. Assurer le paiement des subventions.
5. Vérifier les bilans moraux et rapports financiers.

<b>Quelle est la répartition budgétaire prévue par classe ?</b>
-----------------------------------------------------------------

**Chaque CC ou CEC partenaire reçoit un budget de 625 euros par classe toutes taxes comprises.**

**Ce montant couvre les points budgétaires repris ci-dessous :**

**1) La rémunération des artistes :**

- 1x 62,50€ par classe pour la préparation du travail (50 minutes) qui sera mené dans les classes (sur base du livre choisi par les enfants).
- 1x 375€ (62.50€ par 50 minutes) par classe pour les ateliers artistiques. L'artiste dispensera au total 300 minutes d'ateliers qu'il/elle articulera comme il/elle le souhaitera (en concertation avec l'enseignant.e).
- 1x 62,50€ par classe (50 minutes par classe) pour la présence de l'artiste lors de la visite des classes à l'exposition Créa-Lisons.

**2) L'achat de matériel artistique par classe :**

Budget : 50€ par classe.

Remarque : C'est l'artiste qui achète le matériel nécessaire pour toutes les classes. Le remboursement pourra se faire uniquement sur base d'une déclaration de créance émise par l'artiste accompagnée des tickets de caisse. Le tout sera envoyé au CC/CEC partenaire concerné.

**3) Le remboursement des frais de déplacement des artistes :**

Un forfait de 75€ par classe pour l'ensemble des déplacements (réunion préparatoire, ateliers, présence lors de l'exposition).

Remarque : Le remboursement pourra se faire uniquement sur base d'une déclaration de créance émise par l'artiste et adressée au CC/CEC partenaire.

**Le Service PECA de l'AGC attire votre attention sur les points suivants :**

- ❖ **Aucune intervention n'est prévue dans le cadre des frais de transport des classes.**
- ❖ **Chaque CC/CEC partenaire sera lié au Service PECA de l'AGC par une convention d'une année scolaire.**
- ❖ **Chaque CC/CEC recevra une subvention qui lui sera versée en deux tranches :**
  - Une première tranche, représentant 80% de la subvention, sera payée à la fin décembre 2025.**
  - Une seconde tranche (le solde), représentant 20% de la subvention, sera payée après la réception par le service PECA de l'AGC des bilans moraux et financiers. Si le montant total de la première tranche n'a pas été complètement utilisé, le CC/CEC devra rembourser le reste de la première tranche non dépensé.**
- ❖ **La répartition budgétaire par classe mentionnée ci-dessus peut être adaptée (ex : le point budgétaire réservé à l'achat de matériel pour la réalisation artistique de la classe n'a pas été entièrement dépensé. Son solde pourrait donc être utilisé à l'achat de matériel nécessaire à la scénographie de l'exposition « Créa-Lisons »). En revanche,**

**aucune modification à la hausse du montant budgétaire maximal par classe, à savoir 625 euros, ne sera appliquée.**

**Y-a-il des critères de sélection pour inscrire une classe ?**

Oui. Ce dispositif est uniquement à destination des classes de M3 et de P1 (classes verticales acceptées).

Il est demandé de porter une attention particulière aux implantations scolaires :

- à indice socio-économique (ISE) faible, c'est-à-dire inférieur à 9.
- reprises dans le cadastre de la FWB comme ayant peu bénéficié de subventions dans le cadre d'appels à projets et d'activités culturelles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Remarques :

- Il ne faut pas pour autant exclure les autres classes qui ne rencontreraient pas les critères repris ci-dessus.
- Seules 130 classes réparties sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles participeront à l'édition 2025-2026 du dispositif.

**Procédure à suivre par le CC ou le CEC intéressé pour poser sa candidature**

Compléter et faire signer le document intitulé « Fiche d'identité » ci-joint.

Renvoyer un document complété et signé par classe au référent scolaire de votre zone :

**Zone Région de Bruxelles-Capitale / Marie-Clémentine Narbonnet**  
[mc.narbonnet@laconcertation-asbl.org](mailto:mc.narbonnet@laconcertation-asbl.org)

**Zone Wallonie Picarde / Inês Mendes -** [ines.mendes@culturepointwapi.be](mailto:ines.mendes@culturepointwapi.be) (mercredi à vendredi). Anaïs Callens - [anais.callens@culturepointwapi.be](mailto:anais.callens@culturepointwapi.be)

**Zone Mons-Soignies / Emilie Abraham -** [emilie.abraham@surmars.be](mailto:emilie.abraham@surmars.be)

**Zone Charleroi-Thuin -Hainaut sud / Julie Bouniton -** [peca@eden-charleroi.be](mailto:peca@eden-charleroi.be)

**Zone du Brabant wallon / Mélanie Bertrand -** [peca-bw@ccbw.be](mailto:peca-bw@ccbw.be)

**Zone de Namur / Christophe Rolin -** [christophe.rolin@ccdinant.be](mailto:christophe.rolin@ccdinant.be)

**Zone de Huy-Waremme / Isabelle Van Kerrebroeck -** [peca.huywaremme@gmail.com](mailto:peca.huywaremme@gmail.com)

**Zone de Liège / Sylvie Debois -** [peca@ccrliege.be](mailto:peca@ccrliege.be)

**Zone de Verviers / Jennifer Schwanen -** [jsc@ccverviers.be](mailto:jsc@ccverviers.be)

**Zone de Luxembourg / Julie CAO-VAN -** [julie@pecalux.be](mailto:julie@pecalux.be)

## Calendrier du dispositif

**Début mai 2025 (après le congé de printemps)** : Lancement des inscriptions par les référents scolaires.

**Fin octobre-début novembre 2025** : Expédition des livres aux CC/CEC. Confection des colis de livres par les CC/CEC.

**Mi-novembre-Début décembre 2025** : Distribution des livres aux classes concernées.

**Janvier 2026** : Lancement officiel de l'activité

**Février/mars/avril/mai/juin 2026** : Ateliers artistiques dans les classes et visite de l'exposition *Créa-Lisons*.

### Remarques :

- Chaque CC/CEC peut adapter la période des ateliers et de l'exposition *Créa-Lisons* en concertation avec l'artiste choisi.e, l'enseignant.e et en fonction des disponibilités de l'agenda.
- L'exposition doit être, si possible, organisée au CC /CEC.

**Juillet 2026** : Transmis d'un bilan moral et d'un rapport financier au Service PECA de l'AGC avec justificatifs à l'appui.

## D'autres questions ?

N'hésitez pas à les poser via l'adresse : [crealisons@cfwb.be](mailto:crealisons@cfwb.be)